**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

**A L’OCCASION DE LA 42ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA ZAMBIE**

**Genève, le 30 JANVIER 2023**

Monsieur le Président,

Le Tchad souhaite la fraternelle bienvenue à la délégation de la Zambie et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Le Tchad salue les mesures prises par le Gouvernement de la Zambie dans le cadre de la mise œuvre des recommandations acceptées à l’issue de son précédant cycle de l’EPU, parmi ces mesures, on peut citer entre autres : la révision du cadre législatif relatif aux droits à la liberté d’expression et de réunion pacifique, la mise en place du huitième Plan national de développement (2022-2026), l’adhésion à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide etc.

Dans un esprit de dialogue constructif, le Tchad voudrait formuler respectueusement à la Zambie les recommandations suivantes :

1. Poursuivre si possible l’intensification des efforts visant à éliminer la discrimination à l’égard des enfants défavorisés et de mener des actions de sensibilisation à la discrimination à l’égard de ces enfants ;
2. Engager la procédure de ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Pour terminer, le Tchad souhaite plein succès à la Zambie dans le cadre de cet examen.

Je vous remercie.